

Temps forts de l'orientation en 3^e Segpa

1 Décembre

Conseil de classe du premier trimestre

Stage professionnel

Votre enfant va réaliser plusieurs stages, pour découvrir des métiers correspondant à ses envies et ses goûts. Ils se déroulent au cours du premier et du deuxième trimestre.

2 Janvier-février

Demandes d'orientation (ou intentions d'orientation) : vous allez être interrogés dès le mois de janvier sur la poursuite d'études envisagée par votre enfant après la 3^e : préparation d'un CAP dans un lycée professionnel, dans un EREA (établissement régional d'enseignement adapté), ou par apprentissage dans un CFA (centre de formation d'apprentis). D'autres poursuites sont possibles (dans certains cas, selon le niveau scolaire).

Ne ratez pas les **jours portes ouvertes** dans les lycées professionnels, les EREA et les CFA.

À consulter

Ce guide est remis à chaque élève de 3^e entre le premier et le deuxième trimestre.

En fonction des académies, il existe d'autres guides (par exemple Après la 3^e SEGPA, Un CAP pour un métier).

N'hésitez pas à le consulter avec le professeur principal de votre enfant.



À tout moment, vous pouvez rencontrer les professeurs de votre enfant, et prendre rendez-vous avec le **psychologue de l'Éducation nationale** de l'établissement ou du **CIO** le plus proche de chez vous.

3 Mars

Conseil de classe du deuxième trimestre : l'équipe éducative donne un avis provisoire et des conseils sur les demandes d'orientation de votre enfant.

4 Mai

Demandes d'orientation définitives : vous allez devoir indiquer définitivement l'orientation souhaitée pour votre enfant après la 3^e. Vous pouvez formuler plusieurs vœux (généralement entre 3 et 6, selon votre académie), en indiquant les établissements et les formations souhaitées.

5 Juin

- **Conseil de classe du troisième trimestre :** l'équipe éducative se prononce sur les demandes d'orientation de votre enfant. En cas de désaccord, le principal vous reçoit en entretien et peut accéder à votre demande.
- **Commission d'appel :** en cas de désaccord avec la décision d'orientation du principal.
- Juin : épreuves du **Certificat de formation générale (CFG)**.
- N'oubliez pas d'**inscrire** votre enfant dans son futur établissement.

Votre enfant est sans solution ?
Prenez contact avec son collège pour faire d'autres vœux.